

NOMENCLATURE : 5 – 1

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2026

ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260322-DLB02_22032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

Suite aux élections du 15 mars 2026, notre Assemblée a été entièrement renouvelée.

Dès lors, il y a lieu de procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Ont été reçues les candidatures de :

- Pour la liste « LENS TOUJOURS » : Monsieur Sylvain ROBERT
- Pour la liste « ENSEMBLE, SAUVONS LENS ! » : Monsieur Bruno CLAVET

A l'issue des opérations de vote en séance au scrutin secret et de dépouillement, les résultats ont été les suivants :

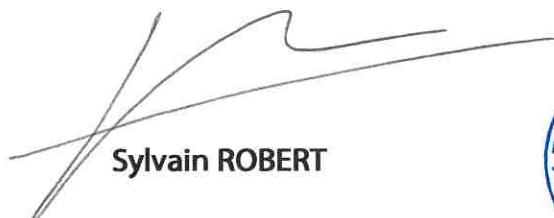
INSCRITS :	39
VOTANTS :	39
ABSTENTIONS :	0
BULLETINS ET ENVELOPPES DECLARES NULS	: 0
BULLETINS BLANCS (en ce y compris les enveloppes sans bulletin)	: 0
SUFFRAGES EXPRIMES	: 39
MAJORITE ABSOLUE	: 20

Ont obtenu :

- Monsieur Sylvain ROBERT 30 voix
- Monsieur Bruno CLAVET 9 voix

Monsieur Sylvain ROBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu Maire de la Ville de Lens et immédiatement installé.

Le Maire,



Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,



Inès ESSAIDI

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 23 MARS 2026

=====

SEANCE DU 22 MARS 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le dimanche 22 mars, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Pierre MAZURE, doyen d'âge de l'assemblée, jusqu'à l'élection de Monsieur Sylvain ROBERT en qualité de Maire, et sur convocation en date du 17 mars 2026.

Etaient présents : M. ROBERT, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. LANNOY, Mme KAUFMANN, M. OUDJANI, Mme GLEMBA, M. COURCOL, Mme ESSAIDI, M. HANON, Mme DAVID, M. CECAK, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mme PETERSEN, M. LOURDEL, Mme CORRE, M. GHEYSENS, Mme BARBAUT, M. DAUBRESSE, Mme DEGOUVE, Mme BRAET, M. MAZURE, Mme ROPERTO, M. NYCZ, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme DUPUIS, M. BILLEBAULT, Mme NION, M. CLAVET, Mme COROENNE, M. OZOG, Mme ZAVODSKI, M. AUDANT, Mme LAUWERS, M. PONTHEU, Mme MAY, M. DE SCHEPPER.

Etait excusé :

M. WATTIER, ayant donné pouvoir à M. ROBERT.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Inès ESSAIDI, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.